



Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo

30 septembre 2021

DECLARATION

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, réunis à Brazzaville le 30 septembre 2021,

Vu le Protocole instituant la Commission Climat du Bassin du Congo signé le 29 avril 2018 à l'issue du premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;

Vu la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo réunis à Brazzaville le 29 avril 2018 lors de leur premier Sommet ;

Rappelant l'engagement pris dans cette Déclaration de :

- initier et encourager les plans d'investissement climat des Etats de la Commission Climat du Bassin du Congo, les projets et programmes de toutes les parties prenantes pour concilier la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et le développement économique inclusif et durable ;
- agir sans délai, en soutien aux deux Déclarations de Brazzaville, pour l'opérationnalisation et la promotion du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo comme un des outils financiers de la Commission Climat du Bassin du Congo et apporter notre appui total à la mise en œuvre de sa Feuille de route;
- doter la Commission Climat du Bassin du Congo d'un budget lui permettant d'accomplir ses missions ;

Considérant l'approbation ce jour, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du plan d'investissement, du mécanisme financier et du schéma de gouvernance du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo;

Considérant également l'approbation ce jour, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du choix de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), retenue pour la gestion de la ligne de financement « Fonds Bleu pour le Bassin du Congo » ;

Considérant que le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est désormais prêt et qu'il ne reste plus qu'à le doter du financement nécessaire pour la réalisation de son plan d'investissement ;

Considérant qu'une grande partie des projets identifiés dans ce plan d'investissement peuvent être directement mis en lien avec les opportunités offertes par l'Article 6 de l'Accord de Paris de 2015 sur le climat;

Exhortons l'ensemble des bailleurs de fonds et des investisseurs privés, à apporter leur soutien à la Commission Climat du Bassin du Congo pour la mobilisation des ressources financières, complémentaires aux contributions des Etats, en vue du financement du plan d'investissement climat du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, ainsi que des initiatives nationales et sous-régionales, pour concilier la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et le développement économique, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations ;

Appelons la communauté internationale à accompagner les initiatives de conservation et de préservation des écosystèmes spécifiques, notamment les tourbières de la cuvette centrale du Bassin du Congo, qui séquestrent près de 31 milliards de tonnes de carbone et contribuent au maintien de l'équilibre climatique mondial ;

Conscients de la nécessité d'intensifier les efforts visant l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo dont la pertinence dans le financement des initiatives reliant les activités économiques à la préservation de l'environnement n'est plus à justifier ;

Nous nous engageons à mener, dans les meilleurs délais, les actions suivantes :

- ratifier le Protocole instituant la Commission Climat du Bassin du Congo ;
- s'acquitter de la contribution étatique de 370.000USD nécessaire au budget permettant l'accomplissement des missions de la Commission Climat du Bassin du Congo en général et la mise en place avant 2022 de l'Unité de Démarrage du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (UD-F2BC) en particulier ;

- lancer le processus de recrutement du personnel de l'Unité de Démarrage du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

Nous réaffirmons ainsi à travers ces actions notre engagement à :

- œuvrer pour la transformation structurelle des économies dans la zone de la Commission Climat du Bassin du Congo pour assurer un développement inclusif et durable, de manière à éradiquer la pauvreté et améliorer le bien-être des populations en activant tous les leviers humains, financiers, techniques et technologiques ainsi que les opportunités offertes par l'économie verte et l'économie bleue ;
- mutualiser nos efforts en vue de doter nos Etats de politiques, stratégies et plans d'action climat et à les mettre en œuvre de manière concertée;
- accélérer la réalisation des initiatives déjà identifiées ou lancées (Contributions Déterminées au niveau National, Plans nationaux d'adaptation), en s'appuyant non seulement sur les ressources intrinsèques des Etats membres, mais également en mobilisant les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ainsi que les acteurs non-étatiques, notamment le secteur privé ;
- développer des synergies avec de Institution sœurs au niveau de la sous-région et des pays périphériques: CAE, CEEAC, COMIFAC, CICOS, dans le cadre d'une économie d'échelle dans l'action de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds bleu pour le bassin du Congo.
- donner la priorité aux solutions basées sur la nature, notamment, le reboisement et la protection des tourbières et des zones humides telles que les mangroves, compte tenu des avantages environnementaux, sociaux et économiques de cette approche, afin que les bonnes pratiques telles que celles ayant cours dans le Bassin du Congo soient partagées dans toute l'Afrique ;

Invitons dès lors l'Union Africaine, la CEEAC, la CAE, le Secteur Privé, les agences du Système des Nations Unies, les fondations philanthropiques, les Ambassadeurs de bonne volonté ainsi que les partenaires techniques et financiers de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, à continuer à apporter leur soutien dans les efforts visant l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;

Appelons également la Communauté internationale à soutenir pleinement la présente Déclaration en vue de favoriser des synergies et une forte collaboration entre le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et les autres mécanismes financiers sous-régionaux et internationaux dédiés à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et pour la promotion du développement durable ;

Exprimons la gratitude de la Commission Climat du Bassin du Congo au Royaume du Maroc, en tant que partenaire fondateur, pour la mobilisation du financement de l'étude de préfiguration du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, ainsi que du processus de conduite de ladite étude, à travers le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc (4C Maroc).

Félicitons Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo et Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, pour les efforts louables déjà consentis, et lui exprimons notre plein soutien à poursuivre le processus d'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et de son outil financier, le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

Fait à Brazzaville, le 30 septembre 2021.

Pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement

Le Président **Denis SASSOU-NGUESSO**
Président de la Commission Climat du Bassin du Congo